

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE PERET
Avenue Marcellin ALBERT



Dossier de Consultation
des Entreprises – D.C.E.

SALLE DE DOJO

**MISE AUX NORMES DE
L'ENSEMBLE HALLE DE SPORTS**

**VESTIAIRES DOUCHE
Halle de sports**

1 – MEMOIRE EXPLICATIF

SAS D'ARCHITECTURE CARTIER' & CO
☎06.88.55.30.07. – cartieragnes@orange.fr
☎06.09.93.88.26. – ajcartier@wanadoo.fr
1140 avenue des Moulins - 34080 MONTPELLIER

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE PERET

Avenue Marcellin ALBERT

Dossier de Consultation des Entreprises.
D.C.E

SALLE DE DOJO

Mise aux normes de
l'ensemble halle de sports

Vestiaires douche
Halle de sports

1 – MEMOIRE EXPLICATIF

1 – PRESENTATION

La commune de PERET a aménagé dans l'ancienne cave coopérative une halle de sports. Cette halle de sports est située au centre du village en bordure de l'Avenue Marcellin ALBERT.

La municipalité, sous l'impulsion de la nouvelle équipe présidée par son Maire, Madame Isabelle SILHOL, a souhaité aménager :

a) Tranche ferme

- Une salle de DOJO avec vestiaires et sanitaires à l'étage du bâtiment
- Et procéder à la mise en conformité des locaux existants

b) Tranche conditionnelle

- Aménager les douches hommes, femmes, avec sanitaires au rez de chaussée du bâtiment. A côté du bloc sanitaire existant.

2 – TRAVAUX EN TRANCHE FERME

2.1. Salle de DOJO à vocation ludique

Cette salle est située sur la mezzanine de la salle de sports. Elle a une emprise de 260 m² dont 250 m² sont véritablement utilisables.

Cet équipement comprendrait :

- Deux vestiaires de 21 m² dont l'un comprendrait un WC aux dimensions d'un WC handicapé
- Trois emplacements de tapis DOJO (5,00 x 5,00 m = 25,00 m²) situés dans l'axe de la salle
- Le reste de la surface, soit approximativement 110 m² étant réservé à la protection et à la circulation.

L'aménagement de cet équipement nécessite :

- La démolition partielle de l'escalier d'accès non conforme. Avec fermeture de la trémie d'accès, qui correspond sensiblement à la position du WC.
- La construction d'un escalier extérieur, de 2 UP
- La construction d'un escalier intérieur, type hélicoïdal, permettant aux utilisateurs du DOJO d'accéder aux sanitaires du Rdc et l'escalier de secours, 1 UP. Donc le percement de la structure béton actuelle.
- La dépose du garde-corps existant (déjà partiellement déposé) et la construction d'un garde-corps sur plus de 37 m. Hauteur du garde-corps 1,30 m spécifique à ce type d'activité.
- A noter que le plafond actuel sera conservé à plus de 5,60 m à la basse pente par rapport au sol du DOJO. Donc aucun plafond suspendu n'est prévu au-dessus de l'activité DOJO mais aussi au-dessus des vestiaires et du WC.

2.2. Mise en conformité des locaux halle de sports

Dans cette rubrique, on a repris des différents travaux consignés par

- La commission de sécurité
- Le bureau de contrôle

Soit :

- La bande de guidage au sol, entre le parking handicapé et la porte d'entrée
- L'enveloppe d'une armoire de protection du disjoncteur différentiel, de façon à ce que la coupure générale électrique ne soit pas accessible au public
- Le CF 2 H vertical et horizontal de la chambre étage (niveau mezzanine) dans le volume du DOJO
- Ferme porte sur les 5 portes qui donnent dans la salle principale et autres.

- Etiquetage des disjoncteurs différentiels sur le tableau principal
- Alarme par diffusion lumineuse dans les sanitaires existants et ceux à construire (tranche conditionnelle) en complément de l'alarme sonore en place.

La plus délicate à réaliser et donc la plus importante financièrement étant la protection CF 2 H de la chambre existant niveau DOJO.

3 – TRAVAUX EN TRANCHE CONDITIONNELLE

A la demande de la municipalité, les vestiaires douches, accolés aux sanitaires existants au Rdc seront réalisés sous forme de tranche conditionnelle. A savoir :

- Vestiaires douches d'une emprise de 105 m² environ. Pour être uniforme, dans leur réalisation, avec les sanitaires existants, ils seront construits en panneaux stratifiés massifs d'épaisseur 13 mm type BRIO EXEL ou similaire. Ces panneaux présentent un avantage à l'entretien.

Nous avons prévu :

- Hall dégagement	20,50 m ²
- Rangement matériel	9,80 m ²
- Douches hommes	18,60 m ²
- Douches femmes	18,60 m ²
- Vestiaires hommes	18,60 m ²
- Vestiaires femmes	18,60 m ²

Superficie totale utile 104,70 m²

Ces surfaces pourront être adaptées à l'exécution pour répondre au calepinage des panneaux, dont les trames sont différentes selon les constructeurs.

Au titre du présent projet, nous avons transférés les ballons d'eau chaude sanitaire dans les locaux des SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX au point d'arrivée de l'eau et de l'électricité.

4 – DELAIS D'EXECUTION

Tranche ferme : Délai d'exécution : 4 mois
 Tranche conditionnelle : Délai d'exécution : 3 mois

Telles sont les principales dispositions du présent projet

Dressé à MONTPELLIER, en AVRIL 2021
 SAS D'ARCHITECTURE CARTIER' & CO
 Jacques CARTIER, Ingénieur-Conseil